



Délégation Solidarité et Familles
Direction de l'autonomie des personnes
5rue Leopold MINGAU
97150 Saint-Martin
Tél :0590.29.13.10

Notice explicative

Ce formulaire est commun aux demandes pour les enfants et les adultes. Il permet aux professionnels des équipes pluridisciplinaires de disposer des informations nécessaires à l'évaluation de vos besoins.

Pour déposer une demande à la MDPH, vous devez également joindre :

- Un certificat médical de moins de 6 mois dûment complété par votre médecin ou spécialiste
- Un justificatif d'identité ou un titre de séjour en cours de validité
- Un justificatif de domicile

En fonction de votre demande, d'autres documents peuvent être nécessaires à l'évaluation, tels que des devis lorsque vous avancez des frais par exemple, ou d'autres justificatifs.

Un dossier complet permet une évaluation au plus près de vos besoins et un traitement dans les meilleurs délais.

[Le nouveau formulaire en pratique...](#)

En première page

- Information sur les droits étudiés par la MDPH
- Que dois-je remplir ? Indique ce qui est à compléter en fonction de la situation (première demande, réévaluation, renouvellement...)
- Indiquer le n° de dossier le cas échéant

Volet A : Votre identité => volet OBLIGATOIRE

A3 = indiquer le nom ou le service qui vous accompagne permet de pouvoir les contacter en cas de besoin mais ne nous autorise pas à donner des informations vous concernant. Si vous le souhaitez,

vous pouvez désigner une personne de confiance (document joint au dossier ou en téléchargement sur notre site internet)

Pensez à compléter toutes les rubriques sans oublier de dater et signer.

Au moment de la signature, vous avez la possibilité d'accepter ou non le partage d'informations entre la MDPH et les professionnels qui vous accompagnent. Il faut obligatoirement cocher l'une des deux cases. A savoir que ces échanges concernent uniquement des éléments nécessaires à l'évaluation de vos besoins, en cohérence avec votre environnement. Si vous ne souhaitez pas autoriser ces échanges, c'est vous qui devrez fournir les éléments et documents à la MDPH et aux services concernés.

Volet B : Votre vie quotidienne => volet OBLIGATOIRE sauf lors des renouvellements avec situation inchangée

B1 : contexte social, familial, ressources, aides (techniques, matérielles ou aide à la personne) dont vous bénéficiez déjà, frais.... B2 : vos besoins (dans le cas des demandes pour les enfants, ce sont les besoins des enfants qui sont mentionnés) B3 : vos attentes (dans le cas des demandes pour les enfants, ce sont les attentes des enfants qui sont mentionnées)

Volet C : Vie scolaire ou étudiante => à compléter lorsque la demande concerne la scolarité ou la vie étudiante

Volet D : Votre situation professionnelle => à compléter lorsque la demande concerne votre projet professionnel

Volet E : Expression des demandes de droits et de prestations = > à compléter lorsque vous savez de quelle(s) aides(s) vous avez besoin.

Volet F : Vie de votre aidant familial => à compléter par l'aidant familial en accord avec le demandeur. Cela permet de pouvoir orienter l'aidant en cas de besoin, de l'accompagner et d'anticiper certaines situations.

En cas de besoin, vous pouvez vous rapprocher des professionnels de la **Direction de l'autonomie des personnes**.